



Arrêté
Basculement de circulation sur
chaussée opposée
Route Départementale n° 43

Le Maire de la Commune de SAINT-CERNIN (Cantal),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la route, notamment les articles R 411-30 et R414-3-1,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes modifiées,
Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I, 8 -ème partie, signalisation temporaire, modifié,
Vu la demande déposée par l'entreprise ESCOTEL, sise à TSA 70011 – CHEZ SOGELINK ,69134 DARDILLY CEDEX, pour des travaux de remplacement et rehaussement du dispositif de fermeture de la chambre. Travaux qui seront réalisés sur la RD43 (voir plan joint) du 31/07/2023 au 04/08/2023,
Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public, de réglementer la circulation sur la voie départementale RD 43 du 8 au 2 Rue des Écoles,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours,
Vu l'avis favorable du Conseil départemental en date du **19 juillet 2023**,
Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Du 31/07/2023 au 04/08/2023, la circulation des véhicules sera perturbée sur la route départementale n° 43 (voir plan joint) avec :

- **Basculement de circulation sur chaussée opposée géré soit manuellement, soit par feux tricolores,**
- **Limitation à 30km/h,**
- **Stationnement interdit aux abords du chantier,**

Article 2 : Pendant cette période, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Monsieur le Maire , Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés en ce qui les concerne , de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au SDIS du Cantal , au Conseil Départemental du Cantal (Pole des départements et infrastructures).

A SAINT-CERNIN, le 19 juillet 2023

Le Maire,
A. DUJOLS,

